

avons ouvert des carrières de sables siliceux au Manitoba, sur l'île Black et nous avons essayé d'en ouvrir d'autres sur l'île Deer.

J'ai été en communication avec le ministère de l'Industrie et du Commerce avant que son titulaire actuel ne reçoive son portefeuille, et par la suite également. J'ai demandé que l'on procède à des recherches poussées sur la possibilité d'accroître l'industrie de la fabrication du verre au Canada mais il a été virtuellement impossible jusqu'à présent de mettre en branle quoi que ce soit pour déterminer si cette industrie a des possibilités d'expansion ainsi que des débouchés pour ses produits. En fait, la seule étude qui ait été faite à ce sujet l'a été par l'ancien gouvernement provincial du Manitoba. Ce gouvernement a fait procéder, à une étude sur les possibilités d'expansion de l'industrie du verre ainsi que sur la situation du marché canadien. Je croyais que nous disposions d'abondants gisements de sables siliceux. En poursuivant mes recherches sur cette question, j'ai constaté que nous importions une grande partie du sable siliceux que nous utilisons.

Je suis le premier à concéder que nous avons besoin d'une partie de ce sable siliceux pour certains procédés chimiques dans la fabrication du verre et dans les fonderies, mais l'important c'est que le Canada importe aujourd'hui un million de tonnes de sable siliceux pour fabriquer du verre.

Dans la région dont je parle il y a des Canadiens autochtones et des métis et le chômage endémique fait depuis toujours partie du profil économique de cette région. Ces gens ont maintenu des droits dans cette île pendant ces neuf ans et ont versé les droits de concession pendant ces neuf années en espérant qu'ils pourraient établir une verrerie, une petite au moins. Ils aimeraient exploiter une sablière pour quelqu'un qui mettrait une verrerie sur pied à laquelle ils pourraient vendre ce sable. Que s'est-il passé? Nous ne pouvons même pas obtenir une étude de la part du ministère.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de passer au débat d'ajournement, je me demande si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) ne pourrait pas nous dire quel est le programme prévu pour demain.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, nous étudierons demain la motion inscrite au nom du premier ministre (M. Trudeau), c'est-à-dire la motion proposant de former un comité spécial mixte chargé d'étudier les propositions touchant la constitution du Canada. Nous espérons que le débat sera de courte durée, et ensuite nous reprendrons le débat du bill sur la Société pour l'expansion des exportations, le bill C-36, parce que l'étape du rapport et la troisième lecture de ce bill doivent être terminées avant l'ajournement d'été.

L'ajournement

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pour que les députés sachent ce qui se passe demain, je les avise que nous proposerons un amendement à cette motion pour que ce comité spécial ne soit formé que de membres de la Chambre des communes.

M. Alexander: Que reprochez-vous au Sénat?

● (2202)

M. Pinard: Je crois que même si le député présente une motion d'amendement, le débat n'en sera pas prolongé et nous pourrions reprendre l'étude du bill C-36 pour les raisons que j'ai déjà exposées. Nous devons faire franchir au bill C-36 toutes les étapes avant le congé d'été.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

RADIO-CANADA—LA CÉLÉBRATION DE LA SEMAINE DU CANADA

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, lors de la période des questions, le 14 juin dernier, je posais des questions au ministre responsable de la Société Radio-Canada sur la tenue d'une conférence de presse le 13 juin dernier annonçant la programmation des fêtes du Canada. Naturellement les caméramen et les journalistes de la société d'État étaient présents, mais je déplorais leur invisibilité et leur silence lors du bulletin de nouvelles du soir. Alors, je demandais au ministre de s'informer auprès de la Société Radio-Canada, parce que les Canadiens sont fiers de leur fête et le Parlement en votant des sommes modestes pour l'organisation du Festival Canada, il me semble que la société d'État qui reçoit 487 millions de dollars des Canadiens devrait couvrir tous les événements se rapportant à la fête nationale des Canadiens.

Mon inquiétude, monsieur le président, était basée sur une situation que j'avais déplorée il y a deux ans lorsque je faisais part au président de la Société Radio-Canada—et j'ai ici le contenu de la correspondance—lorsque je l'informais le 6 juillet dernier que Radio-Canada n'avait absolument pas mentionné à aucun de ses bulletins de nouvelles la fête des Canadiens. C'était en juillet 1976. J'ai reçu une réponse du président de la Société Radio-Canada et la lettre était signée par M. Dennis Thompson, qui reconnaissait que la société d'État n'avait à aucune de ses émissions de nouvelles souligné la fête du Canada, et la raison était la suivante: il s'agissait de budget, monsieur le président. «A cause de la période d'austérité que nous traversons, les commentateurs de la Société Radio-Canada avaient simplement omis de couvrir des cérémonies, des activités, ici même sur la colline parlementaire, alors que le premier ministre du Canada donnait des certificats de citoyenneté. On a complètement omis de souligner cette fête.»